



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE

DE

AUTORISATION PARENTALE

BELLEGARDE

NOM et PRENOM de L'Enfant :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

.....

Responsable Légal :

N° de Fixe ET Portable Du responsable légal :.....

.....

Personne Accompagnatrice le jour du trophée (obligatoire) : *Sa présence est vérifiée avant le début de la manifestation*.....

Le responsable légal sera obligatoirement prévenu en cas d'urgence si celui-ci n'est pas l'accompagnant le jour du trophée.

* Je soussigné(e) Mr(Mme)..... autorise mon fils/ma fille à participer au trophée des Minis-As, le Mercredi 15 octobre 2025 dans les arènes de Bellegarde.

Par la présente lettre je décharge la Commune de Bellegarde de toute responsabilité en cas d'accident.

* **Autorisation de soins :**

J'autorise la personne accompagnatrice (précitée) à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

* **Autorise (cocher les cases) :**

La prise de photographie le représentant dans le cadre du Trophée des Mini As pour la diffusion et la publication de photographies sur le site internet, Page Face Book de la ville, le journal municipal (Vivre Bellegarde) ou le Midi Libre

La diffusion de photographies (de groupe) à d'autres parents dont l'enfant participe au trophée.

L'utilisation se fera sur tout support nécessaire à la présentation indiquée (sur papier, support analogique ou support numérique). Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concerne est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.

Je soussigné.....responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette feuille.

Date et Signature du Responsable Légal

Renseignements :

Mairie de Bellegarde – Place Charles de Gaulle- 30127 Bellegarde

SERVICE FESTIVITES

☎ 04.66.01.09.33/ 06.84.34.27.39

SI PARTICIPATION DE VOTRE ENFANT
DOCUMENT A RETOURNER AVANT LE 29 SEPTEMBRE
2025